

Monsieur
Pascal KIENER
CEO de la BCV
Place Saint-François 14
1003 Lausanne
pascal.kiener@bcv.ch

Lausanne, le 21 février 2010

Monsieur le Directeur,

La décision de la BCV de faire procéder à la mise aux enchères de La Condémine me préoccupe énormément. Mercredi 24 février, ce domaine agricole de Colombier-sur-Morges doit être mis en vente forcée. L'Office des poursuites du district de Morges devrait procéder à l'opération.

Les exploitants de ce domaine, Gilbert Chauvet et Dominique Gay-Chauvet, sa fille, s'investissent énormément pour garder cette exploitation en production. Tous deux sont engagés dans la vente directe à la ferme et au sein d'un projet d'agriculture contractuelle de proximité lausannois, Les Jardins du Flon (<http://www.lesjardinsduflon.ch/>). Celui-ci fournit légumes et fruits tout au long de l'année à 250 consommateurs abonnés.

Dominique Gay-Chauvet, en particulier, diplômée en agriculture et titulaire d'un brevet en arboriculture, manifeste tous les jours sa volonté de rester sur ces terres et démontre qu'elle pourrait s'en sortir financièrement. En outre, la couverture financière de la dette contractée par les exploitants auprès de la BCV devrait être assurée par un prêt délivré par la Société de financement agricole SA (SOFIA), qui l'a promis.

La vente de ce domaine aurait des conséquences très graves. Conséquences qui se feraient sentir sur le plan humain, évidemment, puisque Gilbert Chauvet et sa fille se retrouveraient sans possibilité de travailler. Conséquences agricoles également, car le projet d'agriculture contractuelle de proximité et de vente directe à la ferme s'appuie en effet sur une production respectueuse des normes écologiques, favorisant les circuits courts (évitant donc trop de rejets de CO2) et proche des consommateurs. C'est un véritable modèle sur le plan du développement durable.

C'est pourquoi je vous demande instamment, Monsieur le Directeur, de suspendre la vente aux enchères prévue ce 24 février et d'accorder un délai à cette famille, ce qui vous permettra de prendre en compte les considérants du Tribunal cantonal. Celui-ci a accordé le 14 décembre dernier la propriété du domaine à M. Gilbert Chauvet.

Dans l'attente d'une réponse favorable à cette requête, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma haute considération.

Copie pour information à M. Christian Jacot-Descombes